



**CONSEIL MUNICIPAL DU
24 août 2015
Compte-rendu sommaire**

Etaient présents :

M. ESQUEVIN Jérôme, M. ROUSSET Bruno, M. TOURNIER Thierry, Mme PONCET Sylvie, M. BARDON Frédéric, Mme MOLLARD Agnès, M. MARIN Philippe, Mme CAVIGLIA Stéphanie.

Etaient absents et excusés : M. FRANCONY Olivier, Mme PROVENT Julie, Mme PACHOUD Marie-Claude

Secrétaire de séance : M. MARIN Philippe

I & II/ Chambéry Métropole : Présentation du rapport d'activité 2014 et du rapport d'activité du service des eaux 2014

Présentation du rapport d'activité de Chambéry métropole et du rapport du service des eaux par Mr le Maire. Aucune observation n'a été formulée par le Conseil municipal.

III / Temps d'Activité Périscolaire : conventions

Cette année scolaire (2015-2016) l'école de Thoiry recevra 31 élèves, (14 dans la "petite classe" et 17 dans la "grande classe"). Les TAP (Temps d'Activité Périscolaire) se poursuivent le mardi après-midi avec, cette année, la constitution de 3 groupes au lieu de 2. Ceci nécessite donc 3 animateurs (et 3 salles) par mardi. La municipalité doit donc passer un certain nombre de conventions avec les animateurs afin que ceux-ci puissent intervenir.

Pratiquement l'ensemble des besoins en animateur pour l'année à venir est couvert, quelques créneaux restent encore à pourvoir et les recherches en cours sont encourageantes.

En matière de coût, la moyenne des interventions tend vers les 50 € par heure et par activité. Ceci fait un coût total réel pour la mairie de 10€ par enfant et par séance, soit 350 € par élève pour l'année scolaire. Déduction faite de la part familiale et des aides de l'Etat, il reste (environ) à la charge de la commune 302 € par enfant et par an (soit environ 10 000 € /an). Le coût du matériel est pris en charge par l'APE.

Le Conseil municipal, après délibération, autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer les conventions nécessaires au recrutement des animateurs pour les TAP.

IV / Dissolution du Syndicat Intercommunal du Plateau de la Leysse : répartition des actifs, du passif et de la trésorerie.

Par délibération en date du 23 juin 2015, le Comité Syndical du SIPL a prononcé la dissolution du SIPL ainsi que la reprise des actifs, du passif et de la trésorerie par la commune de St Jean d'Arvey.

Le Conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité la répartition proposée par le comité Syndical du SIPL.

V / Office National des forêts : aménagement de la forêt communale de Thoiry pour la période 2012-2031

La forêt communale soumise représente 417 ha, elle est gérée par l'ONF. Le précédent aménagement (plan de gestion de la forêt) couvrait la période 1997-2011 sur 186 m3 de prélèvement prévu, 164 m3 ont été réalisés. Ceci représente une recette moyenne annuelle sur la période de 3000 € par an (3500 € prévu par le précédent aménagement).

Aujourd'hui l'ONF nous propose un nouvel aménagement. La grande difficulté sera d'accéder aux parcelles à exploiter, la réalisation d'une route forestière sera sans doute nécessaire, une réflexion est en cours au sein du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité l'aménagement pour la période 2012-2031 proposé par l'ONF.

VI / Etablissements Recevant du public : mise en conformité.

Au 1er janvier 2015 tous les ERP (Etablissements Recevant du public) devaient être aux normes par rapport à leur capacité à recevoir des personnes handicapées. L'Etat, afin d'accélérer cette mise aux normes, demande à ce que chaque ERP fasse l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Il s'agira de faire l'état des lieux des travaux à réaliser, bâtiment par bâtiment, puis de proposer un échelonnement, sur 3 ans, des travaux avec leur coût et leur financement.

La commune de Thoiry possède 5 bâtiments recevant du public : la salle des fêtes, la salle des associations, la mairie, l'école et l'église.

Le Conseil municipal propose et acte la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer l'agenda de mise en conformité des ERP. Ce groupe de travail est composé de Mesdames et Messieurs FRANCONY Olivier, ROUSSET Bruno, TOURNIER Thierry, BARDON Frédéric, MOLLARD Agnès et MARIN Philippe

Questions diverses

Demande de Mr Pascal PACHOUD d'acheter à la commune de Thoiry la parcelle A 394 pour 3100 m² lieudit "Crédérand d'en bas».

Le Conseil municipal fait une contre-proposition à Mr PACHOUD : l'échange strict de la parcelle A 394 pour 3100 m² contre la parcelle A 1392 pour 275 m² lieu dit "La Fougère" ; l'intégralité des frais liés à cette échange (notaire, enquête publique si nécessaire) étant pris pour moitié par les deux parties.

Pour toutes précisions complémentaires, vous pouvez vous adresser en Mairie,
Le Secrétaire de Séance

Le Maire



Philippe MARIN

Jérôme ESQUEVIN